Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0232-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2026_0232

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , Mme JOUAN Sandrine , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE PESSOT Gaëtan , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. PENVEN Eddy , Mme DUVAL-BLAIZE Cécile (suppléante de M. PERREAU Frédéric), M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme CADIOU Gaby à M. LE MOULLEC Frédéric, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. LÉON Frédéric, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme GENÉTAY Stéphanie à M. CORDESSE Alain, Mme HARDY Anne à M. CAMBIER Bernard, M. LEON Erven à M. MARECHAL Guy, M. LIRZIN Yvon à M. EGAULT Gervais, Mme MACÉ Annie à M. CARRIOU Henri-Cédric, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. CANÉVET Fabien, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision Modificative 1_Budget Principal

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours du budget PRINCIPAL et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil Communautaire, il s'avère nécessaire de procéder à des inscriptions

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0232-DE

nouvelles au sein de la présente décision modificative.

DM 1 - BUDGET PRINCIPAL LTC - EXERCICE 2026				
I/F	D/R	Chapitre	Nature	Total
Fonctionnement	Dépenses	011- Charges à caractère général	615212	-135 600,00 €
			617	-145 210,00 €
			6288	1 500,00 €
		67 - Charges spécifiques	673	47 000,00 €
		68 - Dotations aux provisions et dépréciations	6817	-139 990,00 €
	Total Dépenses			**-372 300,00 €**
	Recettes	74 - Dotations et participations	74718	-17 000,00 €
			7472	-28 850,00 €
			7473	-111 050,00 €
			74758	-3 000,00 €
			747888	-212 400,00 €
	Total Recettes			**-372 300,00 €**
Investissement	Dépenses	13 - Subvention d'investissemet	1321	7 600,00 €
		20 - Immobilisations incorporelles	202	-128 000,00 €
			2051	-200 000,00 €
		204 - Subventions d'équipement versées	2041412	-445 000,00 €
			2041582	445 000,00 €
			204181	-307 739,00 €
			20422	-272 000,00 €
		21 - Immobilisations corporelles	2158	-231 322,44 €
			2188	200 000,00 €
		23 - Immobilisations en cours	2313	-584 750,89 €
			2315	-750 000,00 €
	Total Dépenses			**-2 266 212,33 €**
	Recettes	16 - Emprunts	1641	-2 266 212,33 €
	Total Recettes			**-2 266 212,33 €**

En dépenses de fonctionnement : -372 300,00 €
- Diminution des charges à caractère général : -279 310 € pour l'Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AECP)
- Abondement des charges spécifiques : + 47 000 € pour l'annulation de titres sur exercice antérieur
- Diminution des crédits alloués aux provisions : -139 990 €

En recettes de fonctionnement : -372 300,00 €
- Diminution des subventions liées à l'AECP, en lien avec les diminutions des dépenses

En dépenses d'investissement : -2 266 212,33 €
- Révision des CP 2026 des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) : -2,309 M€
dont -1,730 M€ pour les chapitres 20/21 et 23
dont -579 739 €pour le chapitre 204

- Modification hors APCP : +43 600 €
dont +7 600 € au chapitre 13 pour le remboursement d'une subvention reçue au titre de l'environnement (Moulin Neuf)
dont +36 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise du carrelage au SKOPE (indemnisation assurance prévue au BP 27)
dont -200 000 € au chapitre 20 et +200 000 € au chapitre 21 pour la re ventilation des crédits de l'enveloppe d'investissement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0232-DE

En recettes d'investissement : -2 266 212,33 €
- Équilibre de la section d'investissement par réduction des recettes d'emprunt

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'instruction comptable M57 ;

VU Les crédits ouverts aux Budgets Primitifs (BP) de Lannion-Trégor Communauté par délibération n° CC_2026_0019 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 ;

VU Les crédits modifiés par les Budgets Supplémentaires (BS) de Lannion-Trégor Communauté par délibération n° CC_2026_0158 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La décision modificative n°1 de 2026 du budget PRINCIPAL, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT